

# Les derniers jours d'un avoué, profession condamnée à disparaître

LE MONDE | 06.10.09 | 14h19 • Mis à jour le 06.10.09 | 14h19

Marc Petit vit ses derniers jours d'avoué. Son père et sa mère étaient clercs d'avoué, sa tante aussi. Sa femme travaille dans son étude, comme clerc d'avoué... Son fils vient de s'en échapper. *"Il est chez les avocats"*, explique-t-il. Née officiellement en 1816, la profession d'avoué - dont les origines remontent au [Moyen Age](#) - n'a pas d'avenir. Bien au contraire. L'Assemblée nationale examine, mardi 6 octobre, un projet de loi entérinant sa suppression, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Le rapport de [Jacques Attali](#) sur la croissance a préconisé leur disparition. Son verdict a été repris par le gouvernement, qui a décidé leur fusion avec la profession d'avocat, sans concertation. *"On me dit que je suis inutile. La pilule est dure à avaler"*, soupire M<sup>e</sup> Petit. *"Nous sommes des scribouillards. Pour moi ce n'est pas péjoratif, cela vient de scribe. Nous intervenons dans une procédure écrite"*, explique cet avoué parisien.

Lorsque quelqu'un fait appel dans le cadre d'un procès civil, pour un litige sur une expropriation ou un dépôt de bilan, par exemple, il doit avoir recours à un avoué, qui a le monopole de la représentation devant la cour d'appel. Ses services forfaitaires (900 euros en moyenne) s'ajoutent aux frais de l'avocat. Les avoués mettent en état les procédures. Ils vont tous les jours à la cour d'appel : *"Nous connaissons bien la jurisprudence. C'est précieux pour le justiciable"*, dit [Marc Petit](#)

De nombreux avocats se plaignent de cette contrainte. Pas tous. *"Leur travail nous aide beaucoup, plaide [Richard Torrente](#), qui travaille régulièrement avec M<sup>e</sup> Petit. Il conclut souvent pour nous."* Marc Petit plaide parfois dans le cadre de référés. Le contraste est saisissant entre les plaidoiries des avocats qui durent une dizaine de minutes et la parole économe de l'avoué qui se limite à quelques phrases. *"Tout est déjà dans le dossier"*, justifie M<sup>e</sup> Petit.

## "Dépôt de bilan"

Aux murs de son étude, des gravures de Daumier rappellent l'ancienneté de ces gens de justice. Dans un coin, à l'entrée, une vieille toge prend la poussière, au milieu de dossiers, d'ordinateurs et d'une imposante photocopieuse "dernier cri". Il y a 444 avoués en France, employant 1 850 personnes.

*"Si je deviens avocat le lundi, je dépose mon bilan le lendemain, s'inquiète cet homme de 58 ans qui a commencé comme clerc à 18 ans. J'ai seize salariés. Je traite beaucoup d'affaires, car j'ai pour concurrent 47 études qui font le même travail que moi au même tarif. Demain, je serai noyé parmi 20 000 avocats. Je suis officier ministériel. Pour moi le droit n'est pas un marché."*

Les avoués emploient cinq fois plus de salariés que les cabinets d'avocats. Que deviendront-ils ? Parmi eux, 380 pourront devenir greffiers au tribunal. Le ministère de la justice a décidé d'augmenter leur indemnisation, après une nouvelle journée de protestation, lundi 5 octobre.

**Alain Salles**